

RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00619

Numéro SIREN : 799 120 365

Nom ou dénomination : PLC CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 2034

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PLC CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 9 9 1 2 0 3 6 5 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le. 31/12/2022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 803	1 694
		Fonds commercial (1)	AH	AI		778 154
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	196 288	81 254
		Immobilisations en cours	AV	AW		3 091
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		10 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI		6 000	
TOTAL (II)		BJ	BK	200 091	880 194	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 836	404 334
		Autres créances (3)	BZ	CA		21 038
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		1 097
Disponibilités		CF	CG		253 520	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		9 677	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 836	689 668	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 774 790	IA	204 927	1 569 863
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS PLC CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000.....)	DA		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		642 328	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		217 537	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		870 865
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		113 703	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		15	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		31 235	
	Dettes fiscales et sociales	DY		429 494	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		10 166		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		114 381	
	TOTAL (IV)	EC		698 997	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 569 863	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		620 799		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



PLC Conseil
l'expertise au service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS PLC CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 569 863 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 217 538 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le par le Conseil d'Administration.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	778 154			778 154
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 498			5 498
Immobilisations incorporelles	783 652			783 652
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	73 700			73 700
- Matériel de transport	129 660			129 660
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 448	5 735		74 183
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		3 092		3 092
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	271 808	8 827		280 635
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		10 000		10 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 000			6 000
Immobilisations financières	6 000	10 000		16 000
ACTIF IMMOBILISE	1 061 460	18 827		1 080 286



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 827	10 000	18 827
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 827	10 000	18 827
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	778 154
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	778 154

La valorisation du Fonds de Commerce est supérieure au coût historique d'entrée dans le patrimoine de la société.
Aucune provision pour dépréciation à ce titre n'est à constater.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 836	968		3 804
Immobilisations incorporelles	2 836	968		3 804
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	59 577	6 629		66 206
- Matériel de transport	39 677	25 932		65 609
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 795	6 679		64 473
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	157 048	39 240		196 288
ACTIF IMMOBILISE	159 884	40 208		200 092



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 445 886 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	409 170	409 170	
Autres	21 038	21 038	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 677	9 677	
Total	445 886	439 886	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 470
Fournisseurs - RRR à obtenir	3 024
Produits à recevoir	1 893
Etat - produits à recevoir	5 830
Total	15 217



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 698 997 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	113 703	35 505	78 198	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 236	31 236		
Dettes fiscales et sociales	429 494	429 494		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 182	10 182		
Produits constatés d'avance	114 381	114 381		
Total	698 997	620 799	78 198	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	27 506			
(**) Dont envers les associés	15			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 15 euros.



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 170
Dettes provis. pr congés à payer	41 645
Personnel - autres charges à payer	70 000
Charges sociales s/congés à payer	15 111
Charges sociales - charges à payer	28 000
Etat - autres charges à payer	2 657
Taxe d'apprentissage CAP	985
Formation continue CAP	3 941
Clients - RRR à accorder	4 800
Total	176 309

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 677		
Total	9 677		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	114 381		
Total	114 381		



Notes sur le compte de résultat



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



PLC CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 RUE DE SETUBAL
60000 BEAUVAIS
799120365 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chère associée,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation activité de la Société au cours de l'exercice

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 060 992 euros contre 1 959 118 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5,20%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 43 626 euros contre 63 325 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,11%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 328 350 euros contre 271 645 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,87%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 28 017 euros contre 24 677 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,53%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 029 418 euros contre 1 078 863 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -4,58%.

Le montant des charges sociales s'élève à 386 205 euros contre 394 712 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,16%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 19 personnes contre 20 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 45 044 euros contre 47 320 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,81%.

Le montant des autres charges s'élève à 829 euros contre 3 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 817 862 euros contre 1 817 220 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,04%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 286 755 euros contre 205 223 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 39,73%.

Compte tenu d'un résultat financier de -585 euros (-733 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 286 171 euros contre 204 490 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 39,94%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 4 195 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 72 828 euros contre 54 886 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,69%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 217 537,63 euros contre un bénéfice de 149 603,84 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 45,41%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 569 863 euros contre 1 540 389 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,91%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous avons pour but de développer notre activité avec l'arrivée de nouveaux clients qui exercent dans le milieu agricole. Nous espérons que l'exercice en cours nous permettra de poursuivre l'essor de notre entreprise.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 217 537,63 euros.

Nous vous proposons de distribuer le bénéfice de l'exercice soit 217 537,63 € augmenté d'une somme de 82 462,37 € prélevé sur le poste "Autres réserves", soit un montant total à distribuer de 300 000,00 €.

En conséquence, chaque action recevrait un dividende d'environ 300,00 €.

Les prélèvements sur ce dividende distribué se présenteraient ainsi pour chaque associé :

Les prélèvements sur ce dividende distribué se présentent ainsi pour chaque associé :

Associés	Dividende brut versé	Prélèvements sociaux de 17.20%	Prélèvement « forfaitaire » de 12.80%	Dividende éligible à l'abattement	Dividende net à Payer
L. CHISS	150 000.00 €	25 800.00 €	19 200.00 €	OUI	105 000.00 €
SAS AUCE	150 000.00 €	--	--	NON	150 000.00 €
TOTAL	300 000.00 €	25 800.00 €	19 200.00 €		255 000.00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 570 865,96 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 150 000 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le jour de l'assemblée.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

114 286.00 euros, soit environ 114.29 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 114 286.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

198 571.44 euros, soit environ 198.57 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 198 571.44 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

140 000,00 euros, soit 140,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 212 euros, ainsi que l'impôt inhérent à ladite charge.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

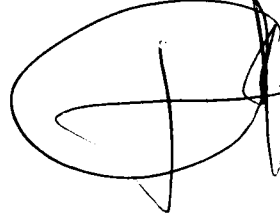
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président
Lionel CHISS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lionel Chiss', written over a large, faint oval shape.

PLC CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 RUE DE SETUBAL
60000 BEAUVAIS
799120365 RCS BEAUVAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 217 537,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 217 537,63 euros

L'assemblée générale décide de distribuer le bénéfice de l'exercice soit 217 537,63 € augmenté d'une somme de 82 462,37 € prélevée sur le poste "Autres réserves", soit un montant total à distribuer de 300 000,00 €.

En conséquence, chaque action recevra un dividende d'environ 300,00 €.

Les prélèvements sur ce dividende distribué se présentent ainsi pour chaque associé :

Associés	Dividende brut versé	Prélèvements sociaux de 17.20%	Prélèvement « forfaitaire » de 12.80%	Dividende éligible à l'abattement	Dividende net à Payer
L. CHISS	150 000.00 €	25 800.00 €	19 200.00 €	OUI	105 000.00 €
SAS AUCE	150 000.00 €	--	--	NON	150 000.00 €
TOTAL	300 000.00 €	25 800.00 €	19 200.00 €		255 000.00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 570 865,96 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 150 000 euros.

Le dividende est mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

114 286 euros, soit environ 114.29 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 114 286 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

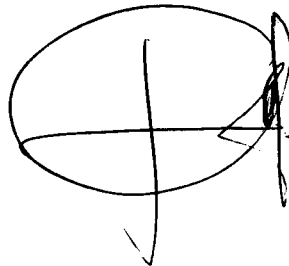
198 571.44 euros, soit environ 198.57 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 198 571.44 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
140 000,00 euros, soit 140,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Lionel CHISS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a vertical line through it and a horizontal line across the middle. The signature is positioned below the text 'Lionel CHISS'.